



Mot de la présidente

C'est avec fierté que nous avons célébré, en compagnie de nombreux invités, le 40^{ème} anniversaire de la fondation du MCI. Nous poursuivons sans relâche les efforts des fondateurs et la dernière année fut chargée de projets marquants. Nous sommes fiers d'avoir assisté le jeune cinéaste Ismaël Aurey dans le tournage de son film « Sauveteurs d'O ». À notre demande, il a également tourné un film sur les bonnes pratiques environnementales. Le DVD ci-joint intitulé « Guide des résidents du bassin versant » est un excellent outil pour sensibiliser les citoyens aux actions immédiates pour améliorer la qualité de l'eau du lac. Ces deux films ont été lancés officiellement le 17 mai dernier en compagnie de nombreux invités.

Lors des consultations publiques du BAPE sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Magog, le MCI a déposé un mémoire que vous pouvez lire sur notre site internet.

La mise en place d'un réseau de surveillance des cyanobactéries fut une excellente façon d'informer quotidiennement le ministère de

l'environnement (MDDEP). Nous tenons à remercier la vingtaine de résidents qui ont participé à la surveillance et ceux qui poursuivront le travail en 2008.

Le MCI entretient d'étroites relations avec nos voisins du Vermont. Ceci est prioritaire puisque les actions correctives pour lutter contre le vieillissement accéléré du lac doivent être prises dans l'ensemble du bassin versant. Le MCI participe activement au Comité Québec Vermont dont la responsabilité est d'unir les efforts des deux pays pour maintenir la qualité de l'eau du lac.

En 2008, la lutte aux cyanobactéries reste notre première priorité. Afin d'augmenter nos connaissances sur l'état réel du lac et de ses tributaires, le MCI travaille à mettre en place un important projet de recherche afin d'identifier la charge en phosphore du lac et le % provenant des différentes activités humaines. Nous prévoyons développer un Plan d'action détaillé afin de réduire les apports en phosphore dans le lac et ainsi améliorer la qualité de l'eau.

Cette année, afin de mieux surveiller le vaste territoire du lac et donner un meilleur service à nos membres et aux résidents, nous avons engagé un troisième patrouilleur. Ils sont tous diplômés en environnement.

Comme membre actif de la coalition SOS PARC ORFORD, le MCI réclame toujours la réinsertion des 459 hectares dans le Parc national du Mont-Orford.



Peter Kohl, cofondateur du MCI entouré de membres du CA

Deux importants projets de renaturalisation sont en cours. Le MCI, en partenariat avec la ville de Magog et le RAPPEL, participe à un projet près de la Pointe Audet. Cette plate-forme de démonstration permettra d'expliquer aux citoyens comment renaturaliser les rives. Nous procéderons également à la phase II de renaturalisation de la plage Weir à Ogden.

Sur une note plus triste, c'est avec regret que le MCI a appris le décès, en 2007, de deux cofondateurs, Messieurs Herb Mitchell et Peter Kohl. Nous tenons à leur rendre un vibrant hommage pour leur dévouement à la sauvegarde du lac Memphrémagog.

En terminant, au nom du conseil d'administration, je tiens à vous remercier de votre appui moral et financier. Je remercie également les membres du conseil d'administration pour leur magnifique travail.

Bon été à tous!

Gisèle Lacasse-Benoit, présidente

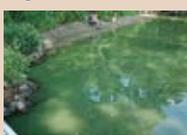
Sommaire

Vermont page 2



L'an dernier, dans notre rapport, nous avons indiqué qu'un regroupement bénévole de riverains était en voie de formation au Vermont et nous espérons voir fleurir une organisation ayant une mission similaire à celle de MCI. Cette organisation...

Cyanobactéries page 5



Nous avons constaté l'arrivée des cyanobactéries en 2006, et l'été 2007 a vu le problème se confirmer. Plusieurs secteurs du lac furent touchés par un avis de non consommation d'eau. L'écume de fleurs...

Nous suivrons de près la révision du schéma d'aménagement de la MRC, schéma qui définit les balises du développement territorial de notre région. Le MCI tient à ce que la protection de l'environnement ait la même importance que le développement économique. Il vous faut participer aux réunions de consultation organisées par la MRC ou par vos municipalités. Inscrivez-vous à notre Infolettre pour connaître les détails de ces importantes consultations. Intervenons chaque fois que nous en avons l'occasion.

Assemblée générale 2008

Cette année l'assemblée générale des membres du MCI aura lieu le samedi 2 août 2008, 9h30 à la chapelle de Southière-sur-le-Lac.



Patrouille 2008



Lors de notre assemblée annuelle de 2007, des membres ont souligné l'excellent travail de nos patrouilleurs sur le lac. Ils ont reconnu que les patrouilleurs étaient des intervenants importants auprès des résidents du lac, qu'ils étaient compétents, disponibles et dévoués.

Durant l'été 2007, nos patrouilleurs ont accompli une multitude d'activités. Ils ont collaboré, avec le jeune cinéaste Ismaël Auray, à la réalisation de deux films faisant la promotion de la protection du lac. La présence, dès juillet, de cyanobactéries sur le lac a suscité de nombreuses entrevues avec les médias du Québec. Nos patrouilleurs, accompagnés de membres du conseil, ont expliqué en détail la problématique des algues bleues et des différentes pistes de solution pour les contrer.

Comme par les années passées, ils ont effectué pour le MDDEP et la MRC des échantillonnages d'eau pour en analyser les propriétés. Ils ont également fait la mise à jour des données de l'étude Opération Santé du lac en observant la progression des plantes aquatiques. Nos patrouilleurs ont aussi été en constante communication avec les inspecteurs municipaux des municipalités riveraines, afin de leur faire part des problèmes environnementaux constatés. Cette relation avec les inspecteurs municipaux a permis des réactions rapides et la correction d'une partie des problèmes identifiés. Les patrouilleurs ont également poursuivi leur sensibilisation sur la renaturalisation des rives par des rencontres privées et par la diffusion de documents explicatifs.

L'été 2008 sera certainement encore très chargé. À cause de l'augmentation des tâches, un troisième patrouilleur complétera l'équipe. Il sera, entre autres, responsable des relations avec les inspecteurs municipaux et de la coordination des multiples demandes de nos membres voulant des conseils sur la renaturalisation des rives ou sur les bonnes pratiques environnementales. Autre changement, la présence des patrouilleurs sur le lac passera de 8 à 10 semaines. Deux de nos patrouilleurs sont étudiants à la maîtrise en environnement et le troisième fait un BAC en environnement.

Tout comme en 2006, après une forte pluie nous prendrons une série de photos aériennes, afin d'évaluer visuellement les apports de sédiments à l'embouchure des tributaires. Ces photos nous aideront à convaincre les élus de l'importance de contrôler l'érosion des sols, source importante de phosphore, de préserver le massif forestier et de revégétaliser les rives de tous les cours d'eau.

Notre mission étant la protection de la qualité de l'eau, les efforts de nos patrouilleurs porteront sur la sensibilisation à l'importance du reboisement des rives. Suite à la nouvelle réglementation municipale, ces efforts se feront en collaboration avec les municipalités et les multiples associations de riverains du bassin versant.

Nos patrouilleurs font la promotion d'articles identifiés MCI : chapeau, t-shirt, chandail ouaté, porte-clé... Les revenus générés sont une des sources du financement de notre organisme.

Ils visiteront le plus grand nombre possible de riverains au cours de l'été. L'équipe est petite mais l'énergie est grande. Nous vous invitons à bien les accueillir lorsqu'ils se présenteront chez vous. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de leurs services au : 819 620-3939.

Robert Benoit, responsable de la patrouille

Québec-Vermont

L'an dernier, dans notre rapport, nous avons indiqué qu'un regroupement bénévole de résidents du bassin versant était en voie de formation au Vermont et nous espérons voir fleurir une organisation ayant une mission similaire à celle de MCI. Cette organisation, le Memphremagog Watershed Association (MWA), est devenue réalité.



Suzan Watson, Chet Greenwood

Nous retrouvons, sur la photo ci-dessus, Chet Greenwood, Président de MWA, en compagnie de Susan Watson, membre du conseil d'administration de MCI et membre de MWA.

D'autre part, l'Agence des ressources naturelles du Vermont (ANR) a entrepris la création d'un conseil de bassin versant, basé à Newport, le « Lake Memphremagog, Tomifobia and Coaticook Rivers Watershed Council »

qui vise à réunir un vaste groupe de représentants de divers secteurs de la région. À date, la stratégie de recrutement a été de vérifier le niveau d'intérêt en tenant des assemblées publiques. Nous, (Susan Watson, Tom Fletcher et le sous-signé), avons assisté à ces rencontres et, à date, presque tous les participants proviennent du secteur de l'environnement. Le lien avec MCI se fera par la participation de Susan Watson qui a été invitée, par l'ANR, à se joindre au Conseil. Présentement, cette initiative en est à ses débuts.

Nous continuons de suivre le dossier Casella et la phase V de son projet d'expansion du site d'enfouissement des déchets de Coventry au Vermont. La proposition, initialement rendue publique en février 2006, semble être retenue par le « Solid Waste Department » de l'Agence des ressources naturelles (ANR). Lorsque le projet satisfera aux exigences de la réglementation de l'ANR, des audiences publiques seront organisées, en vertu de la loi 250. MCI prévoit participer à ces audiences.

Donald Fisher, Vice-président

Inspecteurs municipaux

Austin : 819 843-2388
Stephen Nicholson

Canton de Potton : 450 292-3313
Marie-Claude Lamy : ext.: 224
Charlène Blais : ext.: 226

Canton de Stanstead : 819 876-2948
Josiane Pouliot
Paul Carignan

Magog : 819 843-7106
Sylvain Thomas, chef de service,
Christian Lamoureux
Daniel Charron
Daniel Couture
Normand Audet
Mario Drouin

Ogden : 819 876-7117
Dominique Gagnon
Paul Carignan

Stanstead : 819 876-7181

Numéros utiles:

Patrouille du lac MCI : 819 620-3939
Sophie Paré, Simon C. Tétreault et Samantha Morley

Ministère de l'environnement de l'Estrie : 819 820-3882
Urgence : Yvan Tremblay, poste 248
Urgence environnement 24h. 1-866 694-5454
Urgence faune 1-800 463-2191

Patrouille nautique de la MRC Memphrémagog : 819 620-7669 / 819 821-0435



Renaturaliser les bandes riveraines, une obligation, dès 2008



Photo: Comité Zip Alma-Jonquière, 2004

Pour empêcher que l'érosion du sol, causée par les eaux de ruissellement, n'affecte les cours d'eau et les lacs, il faut une protection végétale suffisante tout le long des rives. Or, les activités de déboisement en bordure des lacs et cours d'eau ont perturbé grandement ou parfois ont fait disparaître ces protections végétales naturelles causant des apports de sédiments chargés de nutriments (phosphore, azote, nitrates) qui s'écoulent dans les lacs faisant croître les plantes aquatiques et favorisent le développement de cyanobactéries.

Pour freiner les dégâts ainsi causés aux cours d'eau, la MRC de Memphrémagog a adopté le règlement # 6-07 « visant un retour à l'état naturel progressif des rives artificielles ou dégradées. » **En 2008, la renaturalisation serait obligatoire sur les 5 premiers mètres** de la bande riveraine, à partir de la ligne des hautes eaux. **D'ici 5 ans, l'objectif de renaturalisation est de 10 ou de 15 mètres** selon la pente.

Madeleine Saint-Pierre, Vice-présidente

Renaturalisation - Offre de consultation gratuite

Il faut renaturaliser les rives dégradées ce qui permet de stabiliser la rive et d'arrêter l'érosion du sol, de filtrer les polluants tel que le phosphore, de créer de l'ombre, de prévenir l'envasement, de réduire les algues et les plantes aquatiques et de conserver une eau claire et fraîche, propice à la vie aquatique.

Afin d'aider nos membres et les résidents du lac Memphrémagog et de son bassin versant, **MCI offre des consultations gratuites** avec des experts en renaturalisation de rives.

MCI a conclu une entente avec **Aménagement Natur'eau-Lac** qui offrira ces consultations gratuites d'une durée d'une (1) heure aux personnes qui en feront la demande.

Marche à suivre :

- Signifiez votre intérêt au MCI en téléphonant au **819 340-8721**

- **MCI** fera parvenir à **Aménagement Natur'eau – Lac**, une liste des personnes intéressées et de leurs coordonnées;
- La biologiste responsable des aménagements riverains, vous contactera afin de prendre rendez-vous pour une visite;
- La biologiste vous conseillera sur l'aménagement biologique de vos berges et vous remettra une liste de végétaux recommandés et un croquis d'aménagement développé lors de sa visite. Elle pourra également vous proposer un service d'aménagement, si vous le désirez;
- **MCI** défraiera le coût de cette visite. De plus, une réduction de 10% vous sera offerte si vous décidez d'utiliser les services d'aménagement de la compagnie **Aménagement Natur'eau – Lac**.

Claude Bernier, Administratrice

Deux projets de renaturalisation en 2008

Le MCI est impliqué dans deux projets de revégétalisation en bordure du lac. Dans le premier, un projet de partenariat entre le MCI, la ville de Magog, le RAPPEL et le COGESAF a permis de renaturaliser les rives d'une section de la Pointe Audet, le long de la promenade. Il s'agit d'un projet de type « action terrain » qui veut offrir une « vitrine verte » ayant le double rôle de renaturaliser et d'y installer un site de démonstration accessible au public. En plus d'identifier les différentes espèces d'arbustes plantés, un panneau d'interprétation permanent explique ce qu'est la renaturalisation d'une rive. En mai dernier, le MCI a collaboré à la plantation des arbres et des arbustes avec une équipe de

bénévoles. Nous vous invitons à venir voir ce qu'est la revégétalisation d'une rive et ses bienfaits sur le lac.

Le deuxième projet, confié à Aménagement Natur'eau Lac, est la phase II de la renaturalisation de la plage Weir à Ogden. Au coût de 20 000\$, le projet est financé par le MCI et possiblement par une subvention du Pacte rural de la MRC.

Venez nombreux participer à la plantation sur le site même de la plage Weir, municipalité d'Ogden : samedi et dimanche, 14 et 15 juin.

*Madeleine Saint-Pierre,
Vice-présidente*

IN MEMORIAM Co-fondateurs du MCI



Peter Kohl



Herb Mitchell



Avez-vous renouvelé votre adhésion au MCI?

Depuis 41 ans, la mission du MCI est de travailler à la conservation de la santé environnementale et de la beauté naturelle du lac Memphrémagog et de ses environs.

Si ce n'est déjà fait, prenez quelques instants pour renouveler votre adhésion au MCI en remplissant le formulaire ci-joint accompagné d'une enveloppe retour. Vous pouvez également renouveler en ligne en visitant notre site.

Liz Goodwin, Administratrice

Site d'enfouissement Bestan

En juin dernier, le MCI a déposé un mémoire lors des audiences publiques du BAPE, sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Magog. Nous recommandons d'appliquer le principe de précaution énoncé dans la Politique sur le développement durable du Québec et de refuser l'agrandissement du site d'enfouissement situé dans le bassin versant du lac Memphrémagog. Nous demandons au gouvernement de mettre en place une vaste recherche, afin de connaître avec précision le niveau de contamination des lacs Lovering et Memphrémagog de même que la fermeture, la sécurisation et la surveillance à long terme du site d'enfouissement actuel de Magog.

Notre opposition rejoignait celle des élus de la MRC, de la ville de Sherbrooke et de la ville de Magog, où est situé le site. Nous avons fait valoir la nécessité de mieux protéger, dès maintenant, la qualité de l'eau du lac Memphrémagog, source d'approvisionnement en eau pour plus de 160 000 personnes de la ville de Magog, de la ville de Sherbrooke, de la municipalité du canton de Potton, de l'Abbaye de Saint-Benoit-du-Lac ainsi que de nombreux riverains qui puisent leur eau directement dans le lac.

Dans son rapport, le Président de la commission du BAPE concluait que, « dans l'état actuel des connaissances, le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement à Magog ne présente pas de répercussions majeures sur le milieu biophysique. » Néanmoins, la commission est d'avis : « qu'il ne serait acceptable que si la MRC de Memphrémagog,... et la ville de Magog, la municipalité hôte, y consentaient »

De plus, MCI a officiellement fait connaître à l'état du Vermont son opposition à l'expansion (phase V) du site d'enfouissement de Coventry situé tout près du lac. Il va sans dire que la position de MCI à ce sujet serait grandement minimisée si le gouvernement du Québec autorisait l'expansion du site de Magog. Dans une lettre acheminée au premier ministre Jean Charest, le 26 septembre 2007, nous avons souligné qu'une telle décision mettrait en péril non seulement la position du MCI, mais également celle de la MRC et de la ville de Sherbrooke.

Au moment de mettre sous presse, le gouvernement du Québec n'a toujours pas fait connaître sa position sur les recommandations du BAPE.

Claude Bernier, Administratrice

Réseautage

Comité de gestion du lac (CLBV)

Au cours des dernières années, les diverses organisations soucieuses de la protection de nos lacs ont réalisé l'importance de travailler ensemble afin de maximiser les résultats. Cette année, le COGESAF a créé le Comité Local du Bassin Versant du lac Memphrémagog (CLBV). Ce comité doit regrouper, tous les intervenants tels, les élus, les agriculteurs, les forestiers, les développeurs ainsi que les associations de résidents, habitant près des lacs, rivières et ruisseaux qui se déversent dans le lac. Ce réseau nous permettra de partager l'information, de concerter nos actions et nos efforts pour protéger les rives et minimiser les apports en phosphore, principale source de prolifération des cyanobactéries et de vieillissement du lac.

Un nouveau réseau d'associations de riverains

Nous sommes heureux de la création de ce nouveau réseau. Toutefois, nous réalisons que nous devons redoubler d'efforts pour partager l'information avec un plus grand nombre de résidents du lac Memphrémagog. Bien que nos patrouilleurs rencontrent un bon nombre de personnes durant l'été, nous croyons qu'il serait avantageux de rencontrer les membres des nombreuses associations de résidents, lors de leur réunion annuelle.

Des membres du Conseil d'administration de MCI sont donc disponibles pour visiter les groupes de résidents qui le désireront. L'objectif sera principalement de partager de l'information sur le travail de MCI, sur le problème des cyanobactéries et sur les actions qui peuvent être prises par chacun pour protéger le lac.

En tant que responsable de cette initiative, j'invite donc tous les présidents d'associations riveraines du lac Memphrémagog et de ses tributaires à communiquer avec moi, au 819 847-0845. Je me ferai un plaisir d'identifier une personne, francophone ou anglophone, qui se rendra disponible pour vous rencontrer.

Claude Bernier, Administratrice

Membres du conseil d'administration de MCI (2007-2008)

Gisèle Lacasse Benoit, Présidente
Austin 819 868-1369

Donald R. Fisher, Vice-président
Austin 819 843-4102

Madeleine Saint-Pierre, Vice-présidente
Austin 819 843-6063

Pat Trudel, Trésorier
Mansonville 450 292-3550

Tom Fletcher, Secrétaire
Magog 819 868-8890

Robert Benoit, Responsable patrouille
Austin 819 868-1369

Claude Bernier
Magog 819 847-0845

Ann Boswall
Ogden 819 876-2838

Jean-Claude Duff
Austin 819 843-2131

Liz Goodwin
Magog 819 843-2498

Harvey Goodwin
Magog 819 843-4237

Jan Lundgren
Austin 450 292-3964

Peter Lepine
Ogden 819 876-2838

David Monty
Austin 819 847-2600

Susan Watson
Newport 802 334-5173

Bruit excessif des bateaux

Le bruit excessif des bateaux de course (speed boat) est une nuisance pour tous les citoyens.

Faites pression sur les autorités policières en **portant plainte** chaque fois que vous entendez un **bateau bruyant**, afin d'accroître la présence policière sur le lac.

Téléphonez:

Sûreté du Québec 819 310-4141
Patrouille nautique
MRC Memphrémagog
819 620-7669/ 819 821-0435

David Monty, Administrateur



Cyanobactéries, un problème sérieux!

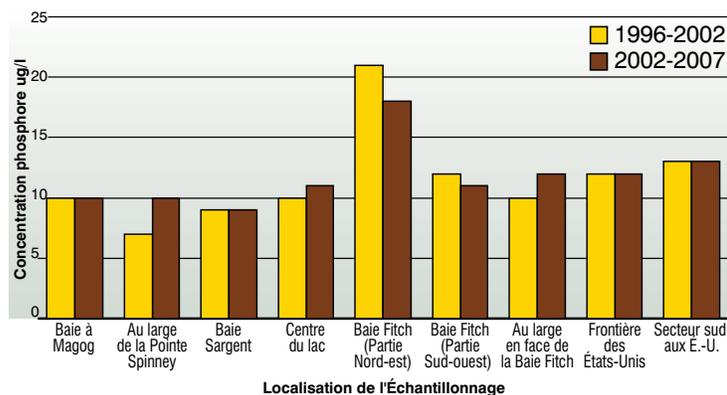
La situation

Nous avons constaté l'arrivée des cyanobactéries en 2006, et l'été 2007 a vu le problème se confirmer. Plusieurs secteurs du lac furent touchés par un avis de non consommation d'eau. L'écume de fleurs d'eau de cyanobactéries était visible dans plusieurs secteurs, de juillet à la fin d'octobre. Ce problème doit être pris très au sérieux puisqu'il affecte non seulement la qualité de l'eau potable mais également les différentes activités nautiques.

Le PHOSPHORE est le grand responsable de la situation et les sources sont nombreuses : eaux usées des usines et des systèmes septiques des résidences; engrais agricoles; de terrains de golf, de gazons bien verts, bref les activités agricoles, forestières et urbaines. Nous devons aussi mener une lutte acharnée contre l'érosion des sols venant des routes de terre, des fossés routiers, des chantiers de construction, du déboisement, des exploitations forestières, autant de facteurs qui augmentent de façon majeure la charge en phosphore du lac. À titre d'exemple, 1 tonne de sédiments charrie 1kg de phosphore.

Le phosphore au lac

Basé sur les prélèvements du MCI et les analyses réalisées par le MDDEP depuis 1996, le tableau ci-joint montre la concentration en phosphore des différents secteurs du lac.



Concentration en phosphore en valeur médiane – Données du MDDEP
Lac Memphrémagog - Qualité de l'eau pour deux périodes 1996-2002 et 2002-2007

Il est à noter que, si nous excluons les concentrations plus élevées de PHOSPHORE à Fitch Bay et aux États-Unis (21ug et 18ug) le niveau de PHOSPHORE dans le lac se situe entre 10ug et 13ug (microgramme par litre). Ces niveaux, ne devraient pas permettre l'éclosion de cyanobactéries puisque 10ug est le niveau acceptable à atteindre. Il est possible que les cinq analyses annuelles, faites en période estivale seulement, ne reflètent pas la réalité puisque des blooms de cyanobactéries se sont produits durant tout l'été.

Afin d'avoir le portrait réel du niveau de la concentration en PHOSPHORE du lac, un vaste programme d'analyse exécuté tout au long de l'année est indispensable. Ceci impliquerait un plus grand nombre d'échantillonnages et l'ajout d'autres secteurs. Il faudrait, entre autres, que les premiers échantillonnages débutent lors du revirement printanier, période où la charge de phosphore est maximale, selon les experts.

D'importantes questions restent sans réponse. Le lac a-t-il atteint sa capacité de support? Quel est l'impact du phosphore accumulé dans les sédiments du fond du lac depuis des décennies de négligence?



Baie Sargent, 10 juillet 2007

Les objectifs pour le phosphore

Pour s'assurer de garder une eau brute de grande qualité, nous devons viser l'atteinte d'une concentration de 10 ug/l (microgramme par litre) de PHOSPHORE. Cette valeur de 10 ug/l de PHOSPHORE est confirmée par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA) pour limiter le risque de fleurs d'eau de cyanobactéries. La Colombie-Britannique a édicté des directives précises indiquant que si l'eau est utilisée comme source d'alimentation en eau potable, la concentration maximale de PHOSPHORE doit être de 10 ug/l. Pour la préservation des activités récréatives, la concentration doit également être d'un maximum de 10 ug/l de PHOSPHORE.

Pour le lac Memphrémagog, des objectifs de réduction des concentrations de PHOSPHORE sont requis. Dans la zone centrale du lac où deux prises d'eau potable se trouvent, la concentration maximale devrait être de 10 ug/l. La charge de PHOSPHORE provenant des États-Unis et celle de la baie Fitch doivent donc être réduites. Pour la baie de Magog, un objectif maximum de 8 ug/l serait souhaitable compte tenu des deux importantes prises d'eau (Magog et Sherbrooke) et des importantes activités récréatives (plages publiques).

Le portrait d'ensemble du bassin versant

Nous connaissons une partie des sources de PHOSPHORE selon le type d'activités du bassin versant. Les résultats des cinq analyses annuelles des tributaires effectuées par la MRC ne donnent qu'une idée bien partielle de la qualité de l'eau.

Il faut donc compléter le portrait du lac en utilisant un modèle théorique appliqué à d'autres lacs et bonifier les données existantes en faisant des études plus poussées des tributaires majeurs durant une période d'un an, pour évaluer leur débit, leur charge en PHOSPHORE, les matières en suspension et les coliformes fécaux.

La provenance des apports selon leur origine (agricole et urbaine incluant la villégiature) y serait précisée pour les différents sous bassins ainsi que par municipalité. À partir de ces données, nous pourrions élaborer un Plan directeur de l'eau du lac Memphrémagog et rédiger un plan d'action concret qui fixera une réduction des charges de PHOSPHORE pour chacun des sous bassins du lac et pour chaque type d'activité.



Nous pouvons déjà agir

Les propositions des experts

Les chercheurs du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL) recommandent un plan d'intervention en dix points :

- S'assurer que les installations septiques soient conformes
- Éviter l'épandage d'engrais à proximité des lacs
- Bannir l'utilisation de détergents phosphatés
- Éviter la construction d'entrées pavées et de terrassements imperméables.
- Favoriser les surfaces perméables.

En milieu urbain ou de villégiature:

- Interdire la coupe des arbres en bordure des lacs
- **Rétablir une vraie bande riveraine de 10 à 15 mètres. L'établissement de bandes riveraines apportera des améliorations mais les effets seront limités si les sources de phosphore persistent ou augmentent.**

En milieu agricole :

- Élargir les bandes riveraines plus que les 3 mètres prévus et tendre vers une gestion du territoire axée sur l'agro forestier.
- Le bilan de phosphore de chacune des fermes d'un bassin versant devrait respecter la capacité de support des écosystèmes récepteurs et non seulement la capacité de support du sol.
- Au niveau local ou régional, les permis municipaux et les certificats d'autorisation du MDDEP octroyés pour les productions animales devraient être révisés afin de tenir compte davantage de la capacité de support des écosystèmes aquatiques.

En milieu municipal :

- Mettre à niveau les usines municipales de traitement des eaux usées tout en assurant la séparation des égouts sanitaires et des égouts pluviaux.

Au niveau du bassin versant :

- Les effets cumulés de l'ensemble des charges en nutriments d'un bassin versant devraient être pris en compte.

En plus, il faut rectifier nos modes de gestion du territoire avant qu'il ne soit réellement trop tard.

Le MCI propose en plus :

- De mener une lutte acharnée contre l'érosion des sols.
- De protéger tous les milieux humides, grands et petits;
- De protéger le massif forestier en évitant la coupe forestière et le déboisement et en conservant intacte la végétation : arbres matures et arbustes sur 60% ou + de la superficie de chaque terrain.
- De revoir en profondeur notre façon de développer.

Nous vous invitons à mettre en pratique, dès maintenant, toutes ces recommandations et **pour avoir encore plus d'impact**, faites pression sur vos élus municipaux pour que ces actions se reflètent dans la réglementation municipale.

Deux pays, un seul problème

Tout plan d'action doit tenir compte de l'ensemble du bassin versant, incluant la section vermontoise. Il est primordial de travailler en étroite collaboration avec nos voisins du Vermont dans le but d'atteindre des objectifs communs de réduction du phosphore. (voir article Vermont)

Les actions du MCI

Le MCI a mis en place un réseau de surveillance des cyanobactéries afin de transmettre le plus d'information possible au MDDEP (Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs). Nous avons tenu plusieurs conférences sur le sujet dans les différentes associations du lac et nous continuerons cette activité de sensibilisation encore cette année. Depuis de nombreuses années, nous faisons la promotion de la renaturalisation des rives. Cet été, nous offrons à nos membres des consultations gratuites avec des experts en renaturalisation. La diffusion de l'information est prioritaire pour mener à des changements, c'est pourquoi nous diffusons plusieurs brochures. De plus, un DVD sur les bonnes pratiques environnementales accompagne ce journal. Enfin, nos patrouilleurs font un immense travail de sensibilisation et de surveillance. Nous avons également déposé un plan d'action à la MRC et aux municipalités en espérant qu'elles interviendront rapidement. Nous sommes convaincus que les deux études Opération Santé du lac de 2004 et de 2005, réalisées avec le RAPPEL, auront permis de démontrer que le lac se dégrade rapidement et auront servi à alerter la région afin que des actions soient entreprises rapidement.

Que font nos élus?

La ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs a proposé un Plan d'action en plusieurs points et a, entre autre, adopté une loi pour la réduction des phosphates dans les détergents (applicable en 2010). Un autre projet de loi est à l'étude sur les rejets des systèmes septiques des bateaux. Quand aux municipalités, nous sommes heureux de constater qu'elles s'apprêtent à réglementer afin d'obliger la renaturalisation des rives. Nous espérons qu'elles adopteront la norme de 10 mètres puisque c'est ce que préconise depuis 20 ans la Politique de protection des rives. Mais il faudra qu'elles fassent encore plus. Les citoyens ont de grandes attentes face aux municipalités car elles ont un grand rôle à jouer dans la protection de l'eau. À cet effet, nous sommes en accord avec le journaliste Louis-Gilles Francoeur, qui écrivait dans Le Devoir du 28 mars dernier : « *Après le choc médiatique que le dossier des algues bleues a provoqué au Québec depuis deux ans, on pourra enfin mesurer, cet été, ce que valent les élus en matière d'environnement depuis que Québec leur a confié des responsabilités explicites en ce domaine, il y a deux ans.* »



Chemin Patterson, Austin, 6 octobre 2007



Le Papier recyclé de ce bulletin contient 100% de fibres postconsommation.

MEMPRÉMAGOG CONSERVATION INC.
C. P. 70, Magog (Québec) J1X 3W7
Tél. : 819 340-8721

Site internet : www.memphremagog.org
Courriel : info@memphremagog.org